

Décision

Générale

colonial

Décision n° 57 mouvement

n° 57

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Numéro JO
n° 173 du 01/04/1911

Date de publication
4 mars 1911

Date du numéro
1 avril 1911

TEXTE INTÉGRAL

un congé de convalescence de six mois, à passer en France, a été accordé à M. Niocel, juge de paix à compétence étendue de Djibouti, nommé juge suppléant au Tribunal de 1re instance de Cayenne,